

Rapport de gestion de SUISA : 2024, une année fructueuse pour les autrices et auteurs de musique

SUISA n'a jamais encaissé autant d'argent pour les créateurs/trices de musique qu'en 2024, a annoncé la coopérative des auteurs/trices et éditeurs/trices de musique lors de son assemblée générale. Ce très bon résultat provient avant tout de la croissance du marché en ligne et des concerts. Au total, SUISA a réalisé 219,5 millions de francs de recettes d'exploitation en 2024. Sur cette somme, elle répartit 187,3 millions aux compositeurs/trices, paroliers/ères et éditeurs/trices de musique. Lors de l'Assemblée générale, le conseiller national Stefan Müller-Altermatt (Le Centre) a en outre été élu au Conseil de SUISA.

Zurich, le 23 juin 2025 - SUISA, coopérative des auteurs/trices et éditeurs/trices de musique en Suisse et au Liechtenstein, a de nouveau pu augmenter son résultat au cours de l'exercice 2024 et a dépassé les recettes records de 2023 provenant des droits d'auteur en Suisse et à l'étranger : l'année dernière, le Groupe SUISA a encaissé CHF 209,9 mio. de recettes provenant de licences de droits d'auteur, soit près de 6 % de plus que l'année précédente (CHF 198,1 mio.). En incluant les recettes annexes d'exploitation d'un montant de CHF 9,6 mio., les recettes totales s'élèvent à CHF 219,5 mio., soit 6,3 % de plus que l'année précédente (CHF 206,6 mio.).

Forte augmentation dans le domaine en ligne et les concerts

La plus forte augmentation enregistrée par le Groupe SUISA l'année dernière concerne les licences mondiales pour la musique en ligne : les recettes ont à nouveau fortement augmenté et s'élèvent à CHF 58,1 mio., soit 22,8 % de plus que l'année précédente (CHF 47,3 mio.). Ont notamment contribué à cet excellent résultat les recettes plus élevées dans le secteur de la vidéo à la demande en Suisse et dans le domaine du streaming audio de la filiale SUISA Digital Licensing. Les recettes de SUISA Digital Licensing proviennent des contrats de licence conclus avec des fournisseurs de streaming musical en ligne comme Spotify ou YouTube.

Les recettes provenant des droits d'exécution continuent également de croître. Elles s'élèvent à CHF 60,4 mio. en 2024, soit 4,8 % de plus qu'en 2023 (CHF 57,6 mio.). Cette croissance reflète la tendance persistante en Suisse à assister à des manifestations musicales et en particulier à des concerts.

La majeure partie des recettes provient toujours des droits d'émission. Les recettes issues de ce domaine ont certes diminué de 3,2 % par rapport à l'année précédente, mais elles s'élevaient tout de même à CHF 60,7 mio., (CHF 62,7 mio. en 2023). Ce recul provient notamment de l'utilisation de musique par les chaînes de radio et de télévision privées qui souffrent du déplacement croissant des commandes publicitaires vers le secteur en ligne.

Les recettes provenant des redevances sur les supports vierges (droits à rémunération) sont restées stables à CHF 14,8 mio. En revanche, la tendance à la baisse des droits de reproduction s'est poursuivie aussi en 2024 : SUISA a néanmoins encore encaissé CHF 3,4 mio. dans ce domaine, soit 10,4 % de moins que l'année précédente (CHF 3,8 mio.). A l'inverse, les recettes provenant de l'étranger ont connu une évolution réjouissante avec une hausse de 5,3 % en 2024 et s'élèvent à CHF 12,5 mio. (2023 : CHF 11,9 mio.).

Plus d'argent pour les auteurs/trices et éditeurs/trices

Ce très bon résultat réjouit les auteurs/trices et éditeurs/trices de musique : cette année, le Groupe SUISA pourra répartir CHF 187,3 mio. aux compositeurs/trices, paroliers/ères et éditeurs/trices de musique en Suisse et à l'étranger, ce qui représente une augmentation de 6,4 % par rapport à l'année précédente (CHF 176 mio.).

Contrairement à la forte augmentation des recettes d'exploitation, les coûts totaux du Groupe SUISA n'ont que légèrement augmenté avec 1 % de différence par rapport à l'année précédente, et s'élèvent à CHF 42,8 mio. en 2024 (2023 : CHF 42,4 mio.). Le Groupe SUISA a donc également pu maintenir une déduction moyenne des coûts stable lors des décomptes pour l'année 2024 à 12,91 % (année précédente : 12,85 %).

Le conseiller national Stefan Müller-Altermatt élu au Conseil

Lors de l'Assemblée générale de SUISA, le Conseiller national Stefan Müller-Altermatt (Le Centre, SO) a été élu au Conseil. Outre son activité au Conseil national, Stefan Müller-Altermatt s'engage dans différents mandats dans le domaine de la musique, dont celui de Président du Conseil suisse de la musique à partir du 1er août 2025. Il remplace la conseillère aux Etats Johanna Gapany (PLR, FR), qui s'est retirée du Conseil de SUISA.

Nouveaux défis avec l'intelligence artificielle et l'initiative visant la SSR

Cet excellent exercice ne doit pas masquer le fait que les créateurs/trices de musique évoluent dans un environnement de plus en plus difficile à l'échelle mondiale. Le manque de clarté de la situation juridique dans le rapport sur l'intelligence artificielle (IA) constitue notamment un défi majeur : les fournisseurs d'IA entraînent leurs modèles avec des œuvres protégées par le droit d'auteur, sans pour autant rémunérer les créateurs/trices culturels/les pour cela. La musique générée par l'IA concurrence ainsi les œuvres musicales existantes. Il faudra des interventions politiques appropriées, des efforts coordonnés au niveau international et des procédures judiciaires pour garantir aux auteurs/trices et aux éditeurs/trices la rémunération qui leur est due.

L'incertitude règne également quant à l'avenir de la SSR. Les chaînes de la SSR sont extrêmement importantes pour la création culturelle suisse, et donc pour les membres de SUISA. L'acceptation de l'initiative populaire "SSR : 200 francs, ça suffit !" entraînerait une baisse massive des recettes de la SSR, ce qui aurait également des répercussions négatives sur la culture. SUISA s'oppose à un affaiblissement du service public médiatique et combattra l'initiative avec d'autres organisations culturelles lors de la votation populaire.

Les principaux chiffres clés du Groupe SUISA pour l'exercice 2024 (en mio. de francs) :

	2024	2023	+/- %
Droits d'émission	60,7	62,7	-3,2 %
Droits d'exécution	60,4	57,6	+4,8 %
Droits de reproduction	3,4	3,8	-10,4 %
Droits en ligne	58,1	47,3	+22,8 %
Droits à rémunération	14,8	14,8	-0,3 %
Étranger	12,5	11,9	+5,3 %
Total des recettes provenant des licences de droits d'auteur	209,9	198,1	+5,9 %
Autres produits d'exploitation	9,6	8,5	+13,6 %
Total des recettes d'exploitation du Groupe SUISA	219,5	206,6	+6,3 %
Total des coûts	42,8	42,4	+1,0 %

Vous trouverez [ici le rapport de gestion 2024](#) de SUISA.

Renseignements pour les médias :

Giorgio Tebaldi

Responsable de la communication SUISA

+41 (0)44 485 65 03

E-Mail : giorgio.tebaldi@suisa.ch

À propos de SUISA

SUISA est la coopérative des compositeurs/trices, paroliers/ères et éditeurs/trices de musique en Suisse et au Liechtenstein. Parmi quelque 44'000 membres, elle compte des créateurs/trices de musique issus/es de tous les genres musicaux. En Suisse et au Liechtenstein, SUISA représente un répertoire mondial de musique correspondant à deux millions d'auteurs/trices. Elle octroie des licences pour l'utilisation de ce répertoire mondial à plus de 120'000 clients/es. En 2017, SUISA a fondé, en collaboration avec l'organisation musicale américaine SESAC, la joint-venture Mint Digital Services. L'entreprise est responsable de la facturation et de l'administration au niveau international des licences avec les fournisseurs de musique en ligne pour le compte de SESAC Music Group et de SUISA. Elle offre également ses services à des maisons d'édition.

Forte de quelque 220 collaborateurs/trices travaillant sur les sites de Zurich, Lausanne et Lugano, la coopérative génère un chiffre d'affaires de plus de 200 millions de francs. En tant qu'organisation à but non lucratif, SUISA redistribue les recettes des licences, après déduction des frais administratifs, aux auteurs/trices et éditeurs/trices de musique. www.suisa.ch